

Bordereau de signature

ARR2016_0241



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	24/11/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-11-24)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // arrete_mairie

ARR2016

0241

ARRETÉ

OBJET: Arrêté portant sur la fermeture des terrains en herbe des stades des totems et de la Remise aux Fraises, du vendredi 18 novembre 2016 au lundi 21 novembre 2016 inclus.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

CONSIDÉRANT les conditions climatiques actuelles,

CONSIDERANT l'état actuel des terrains en herbe des stades des Totems et de la Remise aux Fraises,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité des utilisateurs des stades et de conserver les terrains en bon état,

A R R E T E

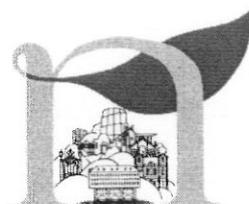
ARTICLE 1 : En raison des conditions climatiques actuelles et du mauvais état des terrains, l'accès aux terrains en herbe des stades des Totems et de la Remise aux fraises est interdit à compter du vendredi 18 novembre 2016 au lundi 21 novembre 2016 inclus,

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Conseiller Délégué, chargé des activités sportives,
- Service des sports,
- Ligue de Paris IDF de football,
- District 77 nord de football,

Ils sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

1/2



Suite de l'arrêté N°2016_ 0241

Portant sur la fermeture des terrains en herbe des stades des Totems et de la Remise aux Fraises, du vendredi 18 novembre 2016 au lundi 21 novembre 2016 inclus.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de sa transmission au représentant de l'état et de son affichage ou publication.

Fait à Noisiel, le 21 NOV. 2016

Le Maire,



Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	24 NOV. 2016
Affiché le	24 NOV. 2016
Notifié le	24 NOV. 2016
Publié le	24 NOV. 2016

